



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Audit et Conseil Union**  
17 bis, rue Joseph de Maistre  
78576 Paris Cedex 18  
France

# *AB Science S.A.*

**Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'options de souscription  
d'actions**

Assemblée générale mixte du 31 août 2020 – résolution n°34  
AB Science S.A.  
3, avenue George V - 75008 Paris  
*Ce rapport contient 3 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Audit et Conseil Union**  
17 bis, rue Joseph de Maistre  
78576 Paris Cedex 18  
France

## **AB Science S.A.**

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions**

Assemblée générale mixte du 31 août 2020 – résolution n°34

A l'assemblée générale des Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R.225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux éligibles de la société et/ou de ses filiales, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties portera sur un maximum de 300.000 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription d'actions ordinaires de la société d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois, à compter de la date de l'Assemblée, à attribuer des options de souscription d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription des actions.

<sup>DS</sup>  
JF

<sup>DS</sup>  
LG



**AB Science S.A.**  
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de  
souscription d'actions*

Paris La Défense, le 31 juillet 2020

Paris, le 31 juillet 2020

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Audit et Conseil Union

DocuSigned by:  
*Laurent Génin*  
1F3BFB0EA7DC448...

Laurent Génin  
Associé

DocuSigned by:  
*Jean-Marc FLEURY*  
B23B5DD6241F44E...

Jean-Marc Fleury  
Associé